

(18)

Paris le 11^{bre} 1783 16 4192 40618 No. 610

je reçois votre longue et précieuse lettre du 3^{bre} 1783 qui me fait admirer de plus en plus votre saine logique et votre faculté: j'aurais envisagé sous le même point de vue que vous l'application de la susdite au jugement définitif. Mais j'ai pris beaucoup de choses de votre rédaction, même pour les formes et pour l'expression.

Comme je suis très pressé aujourd'hui et que je ne sais jusqu'où je pourrais poursuivre cette lettre qui me feroit peut-être s'écarter dans un moment attendu que les lettres partent des bureaux de beaucoup meilleure heure pendant le voyage de Fontainebleau, je vous avertis que dans votre projet les moyens de cassation, vous parlez ~~de~~ du jugement du 7^{avril} qui comme l'ordonnance du 2^{précédent} prononce la susdite en ordonnant le demeurant tout en état. Ce jugement que rien n'annonce dans la procédure ne se trouve pas dans les sacs.

Il y manqua aussi un arrêt du 7^{may} énoncé par une ordonnance du 20^{avril} qui renvoie en jugement au 7^{may} prochain. peut-être cet arrêt est-il de jugement énoncé dans le projet de moyens sous la date du 7^{avril}. Et quand ce seroit un autre décret, la manière de le demander, parce qu'il contient peut-être, dit-il, quelques dispositions relatives à la susdite qui jouent un si grand rôle dans notre moyen de cassation

abus de la seconde requête ^{en susdite} de M. On ne m'ose pas non plus l'ordonnance de celle-ci du 7^{may} être répondu, et la dernière est qu'il y en auroit être utile d'en avoir copie. Voyez mon ami, à me faire expédier sur le champ les pièces là.

Je suis
J'ai parlé de vous à mon oncle, et j'en parle encore ce courrier comme du

principal auteur de la requête. J'ai retravaillé l'histoire et fait la 3^e
partie; je n'ai retouché qu'un style des moyens qu'au rest, je trouve un peu longs.

J'ai envisagé plus en grand que sous la 2^e partie; le caractère que vous
me proposez n'est que la résumé de ce morceau. Mon seul mode de demande au
aujourd'hui combien vaudra la présentation de la requête; et il me
rappelle qu'il y a une amende de 400^l. à assigner sur les champs faits
qui s'entend tout de suite des fonds; car je suis très embarrassé notamment pour
cette amende. au reste mon interdiction ne sera levée. mon père n'ose plus s'y
opposer; et il nous a même indiqué le procès verbal de l'assemblée des parents
ou du moins ce point. il est très vrai que le Sr. ardit a fait la sorte difficile
de M^{de} de M. laquelle même a été assignée; mais comme nous demandons en
cessation n'est pas encore formée; la détermination de corps et d'habitation
prononcée, me dégage de cette négociable chère. ainsi je vais être à
même de faire ressource, et désormais nos engagements seront bons; ainsi je
ne serai plus prodigue; mais je broute juste et nécessaire. Et si mon
Barrister; si il vous vient un morceau heureux pour la 3^e partie, envoyez
le moi je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur

à sans nécessité j'écris

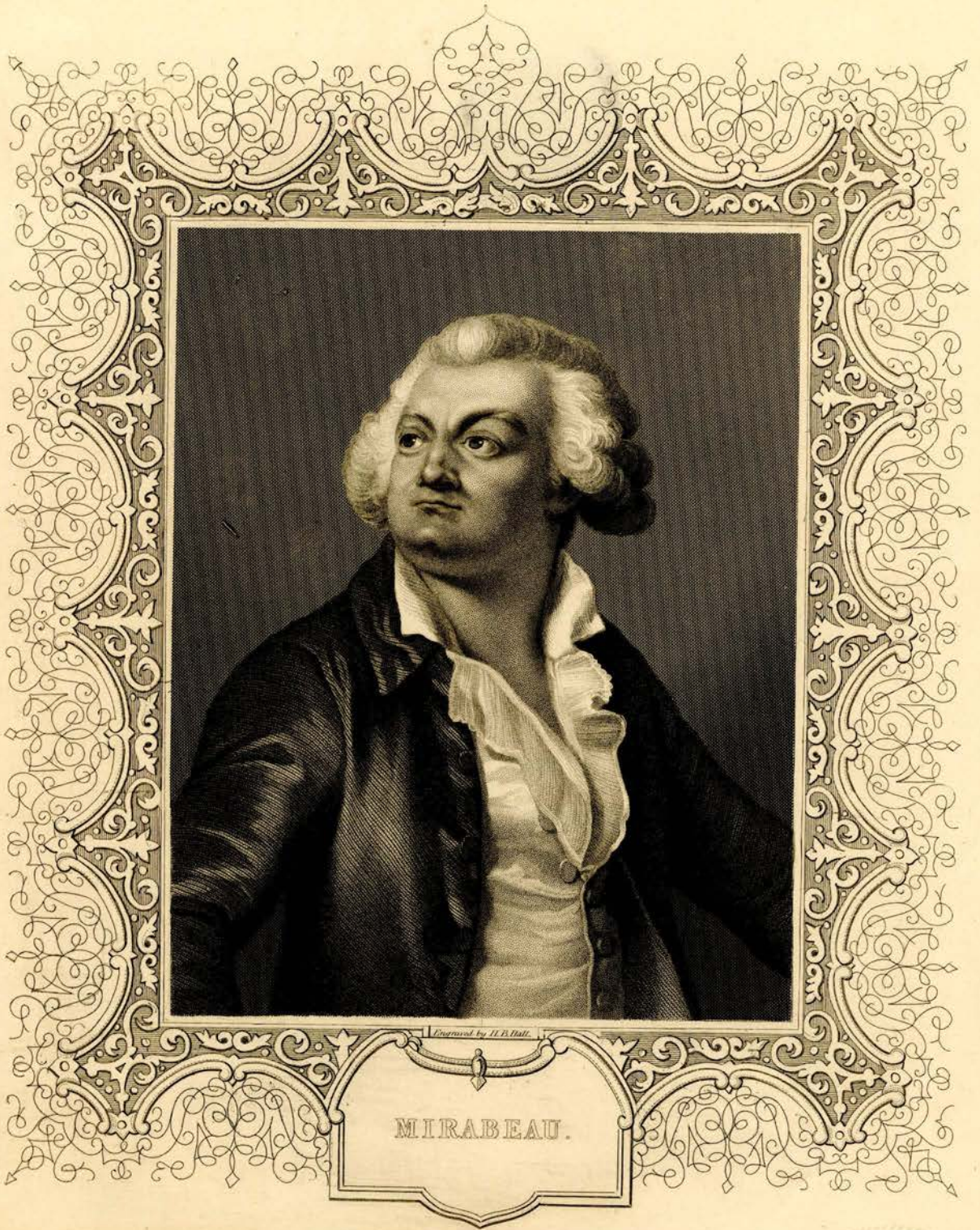
vous avez quelquefois bronqué; et quelquefois donné lieu
sans distinction à toute des ordonnances dans votre nouveau
de surveillance qu'il force d'autorité et de subtilité; ~~mais~~ vous avez peut-être
un peu obscurci; mais en tout vous êtes un monde joint; avec fort au reste en
joignant corps à corps votre ennemi; puis ne pas chercher si souvent à lui
donner la gamba. —

Donnée par Mr Pellenc
août 1831

lettre de Mirabeau

#75





1G 4192D 10619

THE LONDON PRINTING AND PUBLISHING COMPANY.



1 autogr.
1 portrait

(2)
16.4192

MIRABEAU

"Patrie" Montréal, 25 juillet 1908
L'ENVERS D'UN TRIBUN

On lit dans le "Gaulois":
"On a beaucoup cité Mirabeau, à l'occasion de l'Impôt sur le Revenu, comme on l'avait déjà fait à propos de la loi de Séparation, et il n'y a pas lieu de s'en étonner. Tout en commençant à en reconnaître les désastreux effets, nous continuons toujours à vivre sur le fonds révolutionnaire, et Mirabeau malgré tout ce qu'on a pu divulguer sur son personnage n'en demeure pas moins l'homme le plus éclatant de la Révolution. Il en est l'attitude la plus grandiosément significative et le raccourci le plus monumental. C'est la statue qu'on voit à la porte du Temple, et qui le résume. Il est la voix, le geste et le masque d'une époque.

"Tout ce qui pourra nous apprendre sur lui quelque chose de nouveau, ou d'à peu près nouveau, ne sera donc jamais sans intérêt, et c'est un Mirabeau, ou plutôt un envers de Mirabeau, prodigieusement instructif que nous montre le récent et passionnant ouvrage: "La Vie et les Conspirations de Jean, baron de Batz," par son arrière-petit-fils. Au moment où il vient encore de paraître dans les discours sur la Rente, l'occasion est bonne pour revoir, dans certains de ses dessous, le tribun tonnait et menaçant qui restera toujours la personnification la

plus en relief du mouvement de Quatre-Vingt-Neuf.

"Tout le monde sait que Mirabeau n'était pas l'auteur de ses discours, ou n'en était pas le seul auteur, et s'y faisait largement aider par des collaborateurs. Les constituants de Quatre-Vingt-Neuf écrivaient, en effet, leurs discours d'un bout à l'autre les lisaient à la tribune, et Mirabeau ne dérogeait pas à l'usage. Ses harangues, rédigées par des aides chargés de les lui composer, étaient donc seulement dites par lui, et ne passaient que par sa voix. On se le figu-

208 Mirabeau (H.-G., comte de), le grand orateur, né en 1749, mort en 1791. — L. a. s. en abrégé à Pellenc, son secrétaire; Paris, 11 oct. 1783. 2 p. pl. in-4.

#7,00

Très belle et intéressante lettre. Il lui donne des indications sur la survenue de son procès en séparation avec M^{lle} de Mirabeau (Marie-Emilie de Covet, fille du marquis de Marignane); « j'ai parlé de vous à mon oncle, et je lui en parle encore, ce courrier, comme du principal auteur de la requête: j'ai retravaillé l'historique et fait la 3^e partie; je n'ai retouché qu'au style des moyens qu'au reste je trouve un peu longs. » Il appelle son avocat un *Parménion*: il espère qu'il saura lutter contre sa partie adverse, M de Portalis, qu'il joindra corps à corps son ennemi et qu'il cherchera à lui donner

re, en somme, opérant à peu près, en tant qu'orateur comme devait opérer plus tard Alex. Dumas père dans un grand nombre de ses romans. On lui apportait le manuscrit, prêt à être lu, il le retouchait, y mettait sa griffe, son accent, y ajoutait un mot, une apostrophe, une envolée, et l'auditoire pensait avoir entendu une fois de plus du Mirabeau. C'était également la façon de certains maîtres Flamands et Italiens. Ils faisaient peindre leurs tableaux par leurs élèves, y donnaient le coup de pouce et les signaient.

"Tel est le Mirabeau que conçoit généralement, à l'heure actuelle, les lecteurs un peu informés. Mais ce Mirabeau-là, en réalité, n'est même pas encore le vrai, et, d'après des lettres émanant de lui-même, lettres conservées à la Bibliothèque de Genève dans la Collection Reybas, déjà publiées en partie en 1874, alors qu'on ne songeait pas encore à en comprendre la portée, et reproduites aujourd'hui par M. le baron de Batz dans la vie de son aïeul, le véritable Mirabeau est tout autre.

"Si extraordinaire que cela pourra paraître aux personnes se refusant encore à voir dans la Révolution une simple, mais formidable conjuration des sectes étrangères contre la France Mirabeau semble bien n'avoir jamais été, comme révolu-

tionnaire, que le porte-parole soumis et servile de trois sectaires Genevois exilés de leur propre pays et réfugiés à Paris: un certain du Roveray, personnage de moralité douteuse: le banquier Clavière, qui devait être ministre au moment de l'exécution de Louis XVI, et un pasteur protestant nommé Reybas, le même qui donne son nom à la correspondance conservée à la Bibliothèque de Genève. Clavière et du Roveray inspièrent à Mirabeau les sujets de ses discours, Reybas les lui rédigeait, et l'omnipotent et fier tribun allait lui-même le lui demander, non pas même comme à un collaborateur vis-à-vis duquel on est libre, mais comme à un supérieur qu'on a le devoir d'écouter, comme à un maître à la pensée duquel il ne vous est pas permis de toucher!"